

PROTOCOLE PARK AND PLAY

À PARTIR DU 21 FÉVRIER 2022



PARK & PLAY : GOLF

L'objectif du protocole Park & Play est de définir les règles à appliquer dans les clubs de golf pour garantir une pratique sécurisée.

Ce document reprend les grandes lignes des **mesures en vigueur**, sur base du dernier protocole Adeps. Les changements sont indiqués en **vert**.

Veuillez également vous référer aux autorités locales et provinciales de votre club qui peuvent imposer des règles plus strictes sur leurs territoires.

GÉNÉRAL

- La **réservation** n'est plus obligatoire, mais recommandée.

COVID SAFE TICKET

- Le **Covid Safe Ticket (CST)** est obligatoire pour l'accès à :
 - L'horeca
 - Les infrastructures sportives **intérieures** à partir de 100 personnes simultanément (practice indoor, fitness...)
 - Les infrastructures sportives **extérieures** à partir de 100 personnes simultanément.
 - Le contrôle du CST s'applique aux personnes de 16 ans et plus.
- **Lorsqu'il y a un organisateur identifié pour un événement (comme un club sportif utilisant une infrastructure), c'est lui qui est responsable. S'il n'y a pas d'organisateur identifié, alors c'est l'exploitant de l'établissement qui sera tenu responsable.**
- Le Covid Safe Ticket (CST) n'est pas obligatoire mais **le port du masque** est obligatoire à partir de 12 ans pour l'accès au :
 - Secrétariat
 - Pro-shop
 - Toilettes
 - Vestiaires

COMPÉTITIONS & ÉVÉNEMENTS

- Les **compétitions et événements amateurs et professionnels** sont autorisés.
- Les **compétitions entre clubs** et **rencontres entre les clubs** sont autorisées.
- Les **shotguns** sont autorisés.
- Les remises des prix sont autorisées dans le respect des mesures sanitaires. En intérieur, le CST est obligatoire.
- Les greenfees sont autorisés.
- Toutes les activités sportives peuvent avoir lieu avec un public (**sans limitation en extérieur et avec un maximum 200 personnes en intérieur**) sur présentation du CST par le public.

HORECA

- Le bar, restaurant, club house, ... doivent se référer aux règles en vigueur dans [l'horeca](#).

COACHER

- Les cours privés, entraînements et initiations peuvent avoir lieu à l'**extérieur** sans limite sur le nombre de participants et dans le respect des mesures de distanciation sociale.
- Les cours en intérieur sont autorisés sur présentation du CST. Le port du masque est obligatoire hors pratique du sport.
- Les stages sportifs, avec et sans nuitées, sont autorisés **pour un ou plusieurs groupes de maximum 200 personnes en intérieur et sans limite en extérieur, encadrants non compris.**

INFRASTRUCTURES INTÉRIEURES

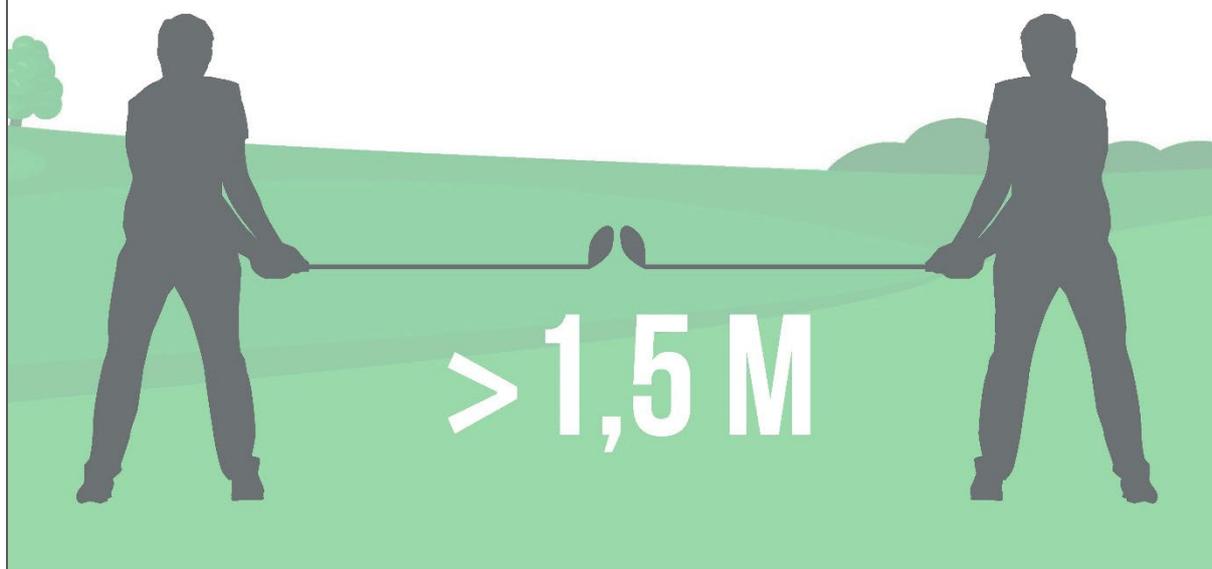
- L'utilisation d'appareils de mesure de qualité de l'air (CO₂) :
 - est obligatoire dans les établissements sportifs ou dans les espaces dits « clos » ; **dans lequel du sport est pratiqué**, dans lequel **l'événement a lieu**, dans lequel les **files d'attente se trouvent**, ainsi que dans les **vestiaires**.
 - La norme cible est un débit de 40m³ par heure par personne de ventilation et/ou de purification ou au maximum une concentration en CO₂ de 900 PPM. Si la concentration de CO₂ est enregistrée automatiquement, la concentration moyenne peut être prise en compte pour le contrôle de la norme.
 - Le CO₂ mètre doit être placé dans un lieu représentatif, à hauteur d'homme (entre 1m50 et 2m). Ces appareils doivent être installés à un endroit central, et non à côté d'une porte, d'une fenêtre ou d'un système de ventilation.
- **Les vestiaires et les douches :**
 - **sont accessibles** en assurant, en permanence, une ventilation maximale et régulière.
 - La présence d'un CO₂ mètre est obligatoire.
 - Vous pouvez également décider de fermer les vestiaires et/ou les douches.
- Les infrastructures du club sont ouvertes : **toilettes**, le **secrétariat**, le **proshop**, les **casiers**, le **caddyhouse**, ...
- Les **infrastructures sportives intérieures** du club peuvent être ouvertes (indoor, fitness, simulateur, ...). La présence d'un CO₂ mètre est obligatoire. Le CST est obligatoire.

ÉVÉNEMENTS EXTRA-SPORTIFS

- Les événements relevant de dispositions légales (AG, CA, etc.) peuvent avoir lieu sans CST mais avec port du masque obligatoire et respect des distances. Les réunions en distanciel sont toutefois à privilégier.

RESPECTEZ LA DISTANCIATION SOCIALE

Gardez un minimum de 2 longueurs de clubs entre vous.



PLUS D'INFORMATIONS SUR LE PARK & PLAY GOLF : WWW.AFGOLF.BE